



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 8 novembre 2022 à 17h30

Salle des fêtes de LYE

PROCES VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-deux, le mardi huit novembre, à dix-sept heures trente, les délégués du conseil de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay se sont réunis à la salle des fêtes de LYE sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente, Mme Annick BROSSIER.

Date de la convocation : 31 octobre 2022

En exercice : 37

Quorum : 19

32 conseillers communautaires étaient présents : M. Jean AUFRERE, M. Jean-Paul BECCA VIN, M. Georges BIDEAUX, Mme Annick BROSSIER, M. Michel BRUNET, Mme Mireille CHALOPIN, Mme Annie CHRETIEN, Mme Sandra COUTANT, Mme Elisabeth DESRIAUX, M. Jean-Christophe DUVEAU, M. Hervé FLAVIGNY, M. Patrick GARGAUD, M. William GUIMPIER, Mme Christiane HUOT, M. Francis JOURDAIN, M. Philippe KOCHER, M. François LEGER, Mme Paulette LESSAULT (*arrivée en séance à 17h45 avant l'examen du dossier n°4 relatif à la création de lignes tarifaires pour le traitement des abats blancs de porc et la fente des porcelets à l'abattoir*), M. Guy LEVEQUE (*arrivé en séance à 17h51 au début de l'examen du dossier n°4 relatif à la création de lignes tarifaires pour le traitement des abats blancs de porc et la fente des porcelets à l'abattoir*), M. Denis LOGIE, Mme Christine MARTIN, Mme Marie-France MARTINEAU, M. Jean-Claude PENIN, M. Jean-Christophe PINAULT, M. Alain POURNIN, M. Joël RETY, M. Alain REUILLON, Mme Maryse RIOLLAND, M. Gérard SAUGET, M. Jacky SEGRET, M. Alain SICAULT, M. Bruno TAILLANDIER

2 conseillers communautaires avaient donné pouvoir : M. Gilles BRANCHOUX à Mme Maryse RIOLLAND, M. Claude DOUCET à M. Jean-Christophe DUVEAU

Etaient absents/excusés : M. Jean-Charles GUILLET, Mme Evelyne PICAUD, Mme Ingrid TORRES

Secrétaire de séance : M. Michel BRUNET

Participaient également : Mme Alice CAILLAT, Directrice générale des services, M. Charles GIRAULT, comptable

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

Présentation par l'INSEE des derniers résultats détaillés du recensement de la population sur le territoire de la CCEV

Désignation d'un secrétaire de séance

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Fonctionnement des assemblées (5.2) :

1. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 22 septembre 2022

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires (7.1) :

2. Budgets principal et annexes « abattoir » et « zones d'activités » : décisions modificatives
3. Admissions en non-valeur
4. Abattoir : création de lignes tarifaires pour le traitement des abats blancs de porc et la fente des porcelets

Divers (7.10) :

5. Abattoir : mise en place d'un Fonds d'Assainissement Régional par INTERBEV

FONCTION PUBLIQUE

Personnel contractuel (4.2) :

6. Abattoir : remplacement d'un agent d'abattage suite à une mutation interne

FINANCES LOCALES

Interventions économiques (7.4) :

7. Service économique : modification de la convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre pour la mise à disposition d'un personnel sur le territoire

Subventions (7.5) :

8. COREPILE : avenant n°1 au contrat
9. PACT 2022 : dépôt du dossier de demande de subvention régionale

Divers (7.10) :

10. Adhésion au CEREMA

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

Espace Gâtines (9.1) :

11. Présentation du nouveau règlement intérieur de l'Espace Public Numérique

QUESTIONS DIVERSES

La Présidente remercie la commune de Lye d'accueillir ce conseil. Compte tenu du retard de l'intervenant de l'INSEE, elle propose, après avoir approuvé le procès-verbal du 22 septembre, de commencer à étudier les dossiers inscrits à l'ordre du jour en débutant par le dossier n°3 relatif aux admissions en non-valeur, ceci afin de ne pas être contraints d'interrompre les échanges relatifs au dossier n°2 qui nécessite plus de temps d'explication et est susceptible d'amener plus de débats. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Dossier n°1 : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 22 septembre 2022

DCC2022_115

La Présidente demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler concernant le procès-verbal du conseil communautaire du 22 septembre 2022 qui leur a été adressé le 31 octobre 2022.

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués votants, les délégués absents lors de la séance du 22 septembre 2022 ne prenant pas part au vote, le conseil communautaire approuve le procès-verbal du conseil communautaire du 22 septembre 2022 tel que présenté.

Dossier n°3-1 : Budget principal : admission en non-valeur et créances irrécouvrables DCC2022_119

La Présidente propose d'admettre en non-valeur les sommes pour produits irrécouvrables au titre des années précédentes pour le budget principal (article 6541 – Créances admises en non-valeur : 1 141,23 €), en fonction des états présentés par la Trésorerie de Valençay.

Charles GIRAULT : Une admission en non-valeur n'éteint pas la dette.

Mireille CHALOPIN : Je regrette qu'on ne puisse pas récupérer cet argent.

Bruno TAILLANDIER : D'autant qu'on sait où l'un des redevables habite.

Alice CAILLAT précise qu'à plusieurs reprises, des relances ont été faites, par courrier et oralement, sans résultat.

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 2

Vu l'état présenté par la Trésorerie de Valençay en date du 27 septembre 2022 d'un montant de 1 141,23 €,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués votants, Mme Mireille CHALOPIN et M. Bruno TAILLANDIER s'abstenant, le conseil communautaire décide d'admettre en non-valeur les sommes mentionnées ci-dessus pour un total de 1 141,23 € pour le budget principal 2022 et autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°3-2 : Budget annexe « abattoir » : admission en non-valeur et créances irrécouvrables
DCC2022_120

La Présidente propose d'admettre en non-valeur les sommes pour produits irrécouvrables au titre des années précédentes pour le budget annexe « abattoir » (article 6542 – Créances éteintes : 3 277,14 €), en fonction des états présentés par la Trésorerie de Valençay.

Annick BROSSIER : Il s'agit de dettes liées à la liquidation judiciaire de l'un des clients de l'abattoir. Cette admission en non-valeur sera financée grâce à la reprise sur provisions faites en 2020 et 2021.

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Vu l'état présenté par la Trésorerie de Valençay en date du 28 septembre 2022 d'un montant de 3 277,14 €,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe « abattoir » 2022,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'admettre en non-valeur les sommes mentionnées ci-dessus pour un total de 3 277,14 € pour le budget annexe « abattoir » 2022, approuve la reprise sur provisions pour créances douteuses à hauteur du même montant et autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Arrivée en séance de Mme Paulette LESSAULT et M. Guy LEVEQUE

Dossier n°4 : Abattoir : création de lignes tarifaires pour le traitement des abats blancs de porc et la fente des porcelets
DCC2022_121

La Présidente explique que certaines prestations de l'abattoir sont actuellement réalisées sans être facturées. C'est le cas de la fente des porcelets et du traitement des abats blancs de porcs. Alors qu'elles ne représentaient jusqu'à présent qu'une petite partie du travail, de plus en plus de clients demandent la réalisation de ces prestations qui nécessitent peu de matériel mais du temps ainsi que des fluides (eau en particulier).

Dans la mesure où ces prestations ne sont pas systématiques, elle propose de mettre en place une ligne tarifaire qui sera activée dès lors que le client sollicitera la prestation, selon les modalités suivantes :

- 2,15 € HT par porc pour le traitement des abats blancs,
- 2,60 € HT par porcelet fendu.

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2023.

Jean-Christophe PINAULT : Je trouve que ces tarifs ne sont pas assez chers.

Denis LOGIE : L'abattoir doit être abordé comme une entreprise privée. Il faut donc que ça s'équilibre.

Annick BROSSIER : Avec ces tarifs, l'abattoir a déjà une marge confortable par rapport au prix de revient. Dans un contexte où l'on sera contraint de revoir à la hausse le reste des tarifs, il ne faut pas assommer nos clients. Par ailleurs, la hausse du prix au kg aura plus d'impact financier.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu les propositions présentées,

Considérant que les prestations envisagées ne font pas partie intégrante de la prestation couverte par la redevance d'abattage,

Considérant l'augmentation de la fréquence des prestations mentionnées,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide la création des lignes tarifaires évoquées à compter du 1^{er} janvier 2023, fixe les tarifs de la manière suivante :

- 2,15 € HT par porc pour le traitement des abats blancs,
- 2,60 € HT par porcelet fendu.

Il autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.



PRÉSENTATION CC ÉCUEILLÉ-VALENÇAY

- 1 - DÉMOGRAPHIE
- 2 - CONDITIONS DE VIE
- 3 - EMPLOI
- 4 - TISSU ÉCONOMIQUE



PRÉSENTATION CC ÉCUEILLÉ-VALENÇAY

01 DÉMOGRAPHIE



CC Écuillé-Valençay - Démographie



11 020
habitants en 2019
5 % de la population
de l'Indre



- 1,3 %
par an entre 2013
et 2019
(Indre : - 0,7 %)



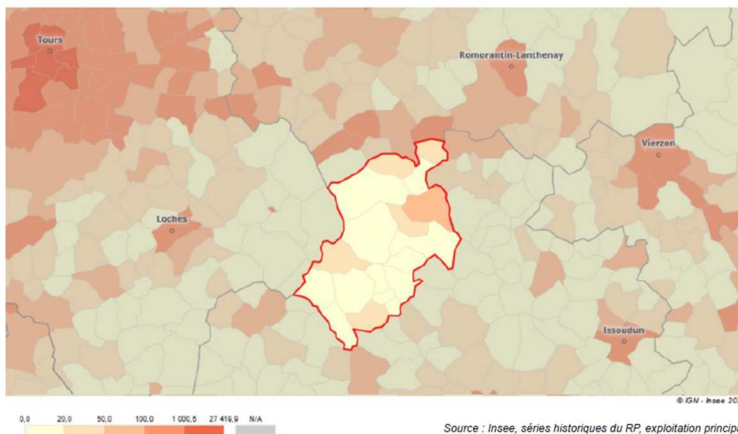
- 1,2 %
Dû au solde
naturel

- 0,1 %
Dû au solde
apparent des
entrées sorties

Sources : Insee, RP2013 et RP2019 exploitations principales

Densité de population

Densité moyenne (nombre d'habitants au km²)



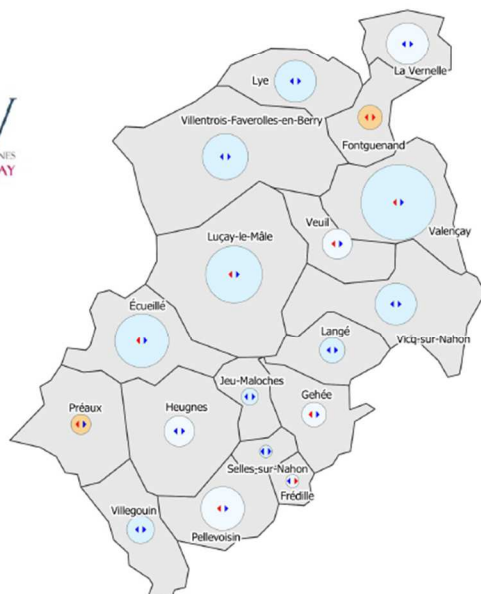
20,4
hab/km²

Densité de la population en 2019
dans la communauté de commune



Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale

Population de la communauté de communes



Evolution de la population des communes
de la communauté de commune Écuillé-
Valençay entre 2013 et 2019

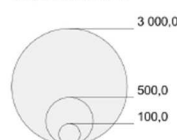
Contribution 2013-2019

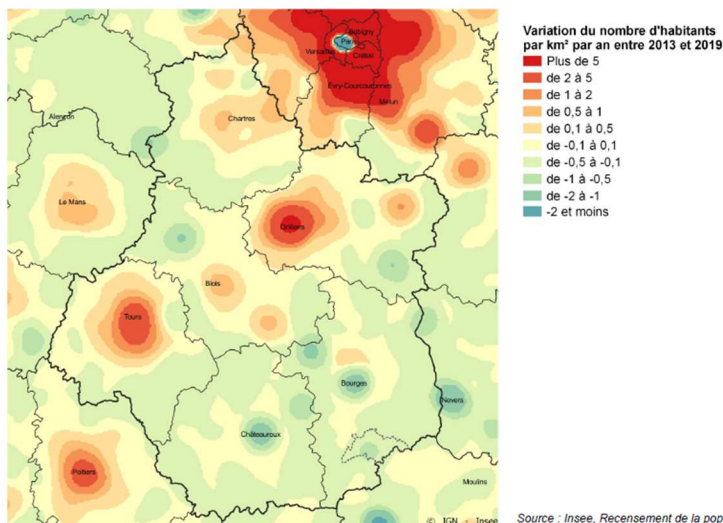
- ▶ Solde naturel négatif
- ▶ Solde naturel positif
- ♦ Solde migratoire positif
- ◀ Solde migratoire négatif

Taux d'évolution annuel moyen 2013-2019

- Moins de -1 %
- de -1 à 0 %
- de 0 à 1 %
- Plus de 1 %

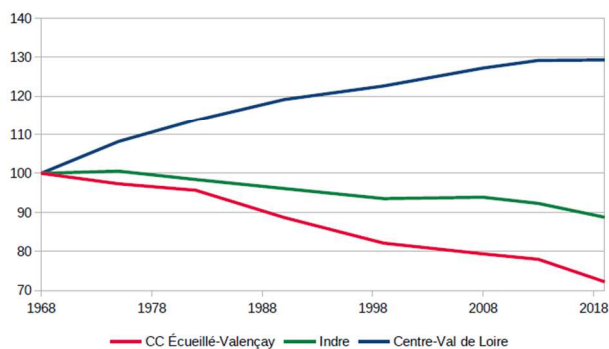
Population 2019





7

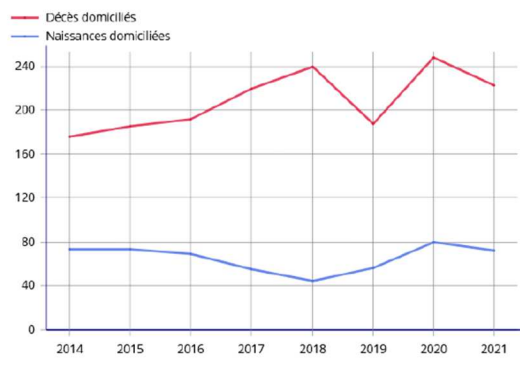
Évolution de la population entre 1968 et 2019 (Base 100 en 1968)



Source : Insee, Recensements de la population (base de données communales BDCOM 2021).

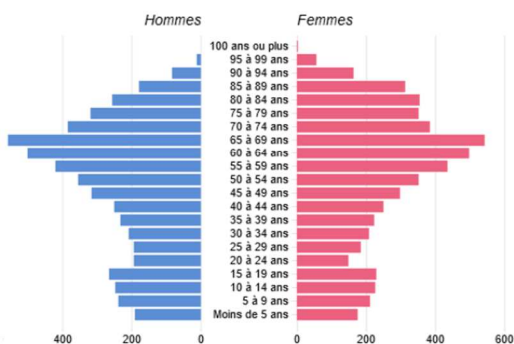
8

Naissances et décès domiciliés



Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2021.

Pyramide des âges



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2019

Indice de vieillissement (65 ans ou plus / moins de 20 ans) :
CC : 2,22 et Indre : 1,38

9



Lieu de résidence 1 an auparavant

Note : les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles.

580 arrivées en provenance d'une autre commune de France



10 240 personnes habitant auparavant dans la commune :
- 10 000 dans le même logement
- 240 dans un autre logement de la commune

440 départs vers une autre commune de France



Dans la communauté de communes, les personnes âgées d'un an ou plus habitaient auparavant :

- Dans le même logement : 91,1 %
- Dans un autre logement de la commune : 2,2 %
- Dans une autre commune (France ou étranger) : 6,5 %

Migrations résidentielles

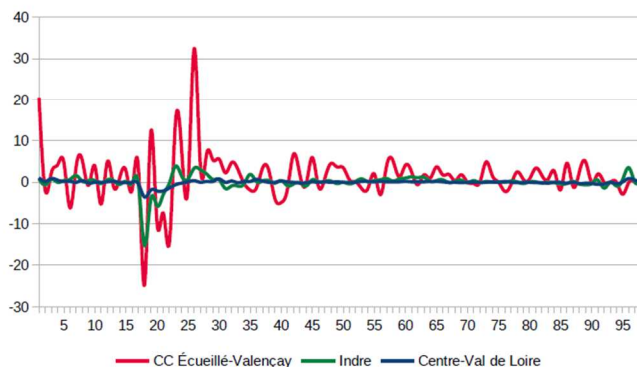
Solde avec la France (■ - ■) : 140

Arrivées en provenance de l'étranger : 15

Sources : Insee, Recensements de la population 2019, exploitation principale

10

Bilan migratoire sur un an par âge détaillé



Sources : Insee, Recensement de la population 2019, exploitation principale

11

02 CONDITIONS DE VIE



CC Écueillé-Valençay – Conditions de vie



1,94
personne en moyenne
par ménage
(Indre : 2,02)



71,3 %
des logements sont
des résidences
principales
(Indre : 75,9 %)



14,9 %
des personnes
vivant sous le
seuil de pauvreté
(Indre : 14,5 %)

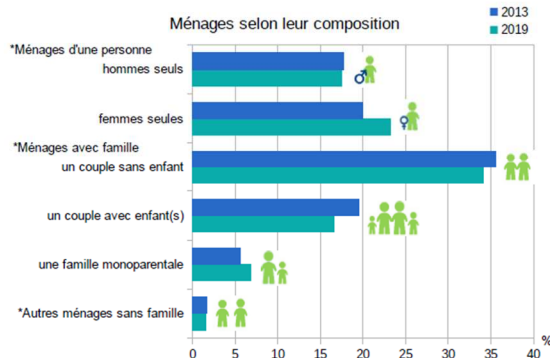
Sources : Insee, RP2019 exploitations principales, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosof)

13

Ménages

Ménages selon leur composition

	CC Écueillé-Valençay		Indre (%)	Centre-Val de Loire (%)
	Nombre de ménages	%		
Ménages d'une personne	2 210	40,7	39,7	36,8
hommes seuls	950	17,5	17,5	16,1
femmes seules	1 260	23,2	22,2	20,7
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	3 118	57,6	58,9	61,7
un couple sans enfant	1 850	34,1	30,6	29,1
un couple avec enfant(s)	900	16,6	20,0	24,2
une famille monoparentale	370	6,8	8,5	8,5
Autres ménages sans famille	90	1,6	1,4	1,5
Ensemble	5 410	100	100	100



Quelques chiffres sur les ménages en 2019 :

- 4 % de familles avec 3 enfants ou plus (6 % dans l'Indre)
- 81 % des familles monoparentales composées d'une femme avec enfant(s)

Sources : Insee, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires

14

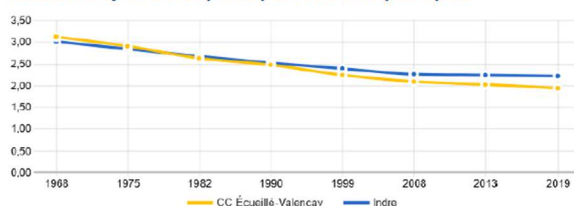
Logements

Catégorie et type de logement

Catégorie des logements	CC Écueillé-Valençay		Indre	Centre-Val de Loire
	Nombre total de logements	%		
Résidences principales	5 449	71,3	75,9	83,5
Part de ménages propriétaires de leur résidence principale	4 099	75,2	68,7	63,9
Résidences secondaires et logements occasionnels	1 142	14,9	10,6	6,3
Logements vacants	1 048	13,7	13,5	10,2
Type des logements				
Maisons	7 179	94,0	82,8	72,2
Appartements	376	4,9	16,5	27,1
Autres logements	84	1,1	0,7	0,7
Ensemble	7 639	100	100	100

Note : Type de logements : maisons, appartements ou autres logements (logements-foyers, chambres d'hôtel, habitations de fortune, pièces indépendantes).
Source : Insee, Recensements de la population 2019, exploitation principale

Nombre moyen d'occupants par résidence principale



Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale

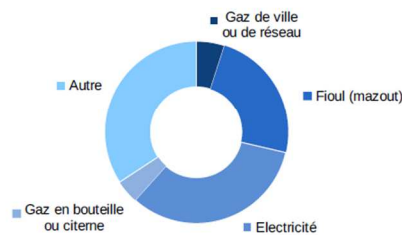


Quelques chiffres sur les logements en 2019 :

- 4,2 pièces en moyenne par résidence principale
- 53,2 % des ménages ont emménagé dans leur résidence principale depuis 10 ans ou plus
- 14,5 % sont locataires d'un logement HLM

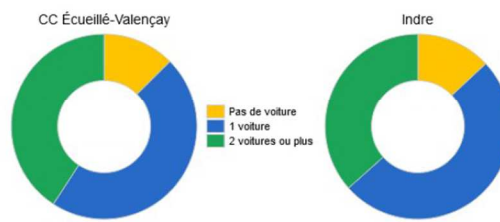
15

Mode de chauffage des résidences principales



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2019

Équipement automobile des ménages



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2019

16

Revenus et pauvreté

Revenus et pauvreté des ménages en 2019

	CC Ecuillé-Valençay	Indre	Centre-Val de Loire	France métropolitaine
Pauvreté et ménages fiscaux				
Taux de pauvreté	14,9	14,5	13,0	14,5
Nombre de ménages fiscaux	5 240	102 910	1 131 830	27 937 960
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	10 180	210 920	2 511 650	62 973 020
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	19 580	20 370	21 710	21 930
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	43,5	48,7	56,6	57,6
Distribution des revenus disponibles				
Rapport interdécile (sans unité)	2,7	2,8	3,0	3,4
1er décile (en euros)	11 670	11 770	12 130	11 620
9e décile (en euros)	31 520	32 630	36 070	39 600
Décomposition des revenus disponibles				
Revenus d'activité	50,3	60,8	69,1	73,5
dont salaires et traitements	40,9	52,8	61,5	65,1
dont indemnités de chômage	2,4	2,6	2,7	2,9
dont revenus des activités non salariées	7,0	5,4	4,9	5,5
Pensions, retraites et rentes	47,6	38,1	32,4	28,3
Revenus du patrimoine et autres revenus	9,2	8,5	8,4	10,1
Ensemble des prestations sociales	5,5	6,5	5,9	5,8
dont prestations familiales	1,5	1,9	2,2	2,0
dont minima sociaux	2,9	3,2	2,5	2,5
dont prestations logement	1,1	1,4	1,2	1,3
Impôts	-12,6	-13,9	-15,8	-17,7

Champ : ménages fiscaux - hors communes et sans abris.
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccma, Fichier localisé social et fiscal (FLoSoFi) en géographie au 01/01/2022.

17

Équipements et services

Part de la population à plus de 7 minutes de l'équipement (en %)

		CC Ecuillé-Valençay	Indre	Centre-Val de Loire	France métropolitaine
Services aux particuliers	Bureau de poste, relais poste, agence postale	0,6	6,6	3,8	3,2
	Boulangerie	4,8	11,9	6,3	4,4
Commerces	Epicurerie, supérette	5,4	22,3	16,5	11,0
	Ecole élémentaire	2,6	5,3	1,8	1,4
Enseignement	Collège (à 15 min.)	6,0	7,3	4,0	2,5
	Médecin généraliste	8,3	20,3	12,8	7,4
Santé	Masseur kinésithérapeute	34,6	25,9	16,1	8,0
	Pharmacie	15,6	21,1	12,7	7,7
Sports, loisirs et culture	Terrain de grands jeux	2,6	2,6	3,6	7,0
	Bibliothèque	5,5	11,5	6,3	5,8
	Salle ou terrain multisports	2,1	6,1	2,9	2,5

Source : Insee, BPE 2021 - Recensement de la population 2019 exploitation principale - Distancier Metric.

18

03 EMPLOI

Chiffres clés

CC Écueillé-Valençay – Emploi



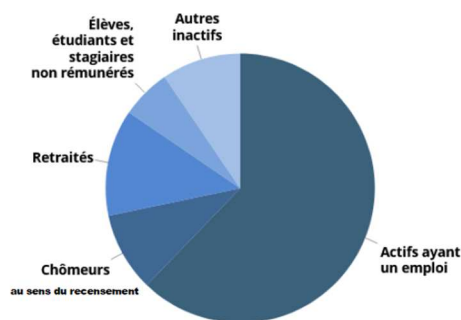
Indicateurs : Emploi total (salaré et non salaré) au lieu de travail en 2019 ; Variation de l'emploi total au lieu de travail, Taux annuel moyen entre 2013 et 2019 en % ; Nombre de chômeurs de 15 à 64 ans en 2019 au lieu de résidence
Source : Insee, RP2019, exploitation principale et complémentaire

20

Type d'activité

Population par type d'activité

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2019



Source : Insee, RP2019, exploitation principale, au lieu de résidence

CC Écueillé-Valençay en 2019

Population de 15 à 64 ans : 5 760

- 4 130 actifs résidant dans la zone
 - 3 580 actifs ayant un emploi
 - 550 chômeurs (au sens du recensement)

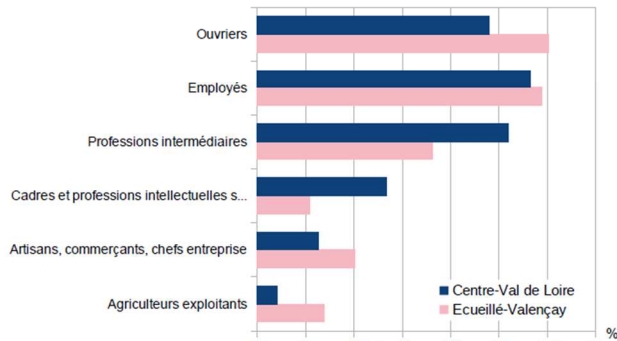
	CC Écueillé-Valençay	Indre	Centre-Val de Loire	France métr.
Taux d'activité des 15 à 64 ans (%)	71,6	74,0	75,1	74,3
Taux de chômage des 15 à 64 ans au sens du RP (%)	13,2	12,7	12,6	12,9

Source : Insee, RP2019, exploitation principale

21

Caractéristiques de l'emploi

Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2019

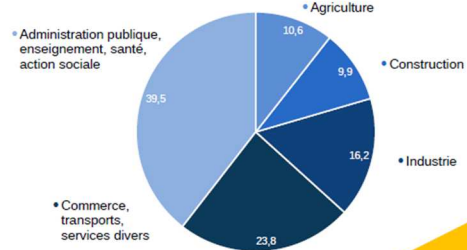


Source : Insee, RP2019, exploitation complémentaire lieu de travail

CC Écueillé-Valençay

- **Emploi total au lieu de travail en 2019 : 3 400**
 - Dont part de l'emploi salarié : 77,4 %
- **Variation de l'emploi total : - 0,9 % (taux annuel moyen entre 2013 et 2019)**
Indre : - 0,8 %

Emplois selon le secteur d'activité en 2019



22

Mobilité domicile-travail

Emploi et activité

Note : les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles.

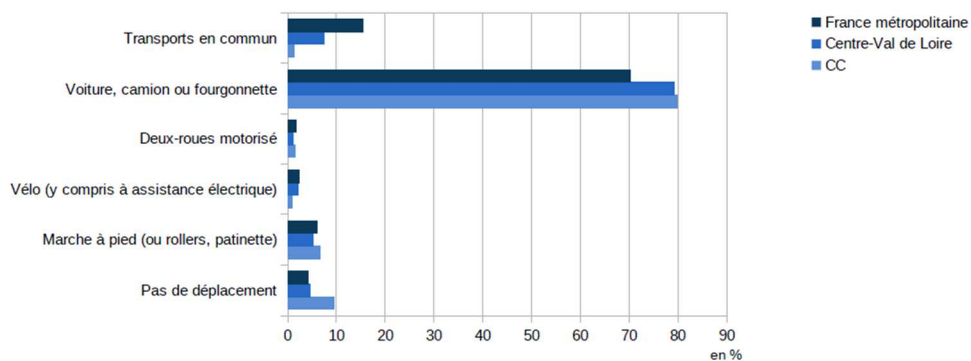


Sources : Insee, Recensement de la population 2019, exploitation principale

23

Transports

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2019

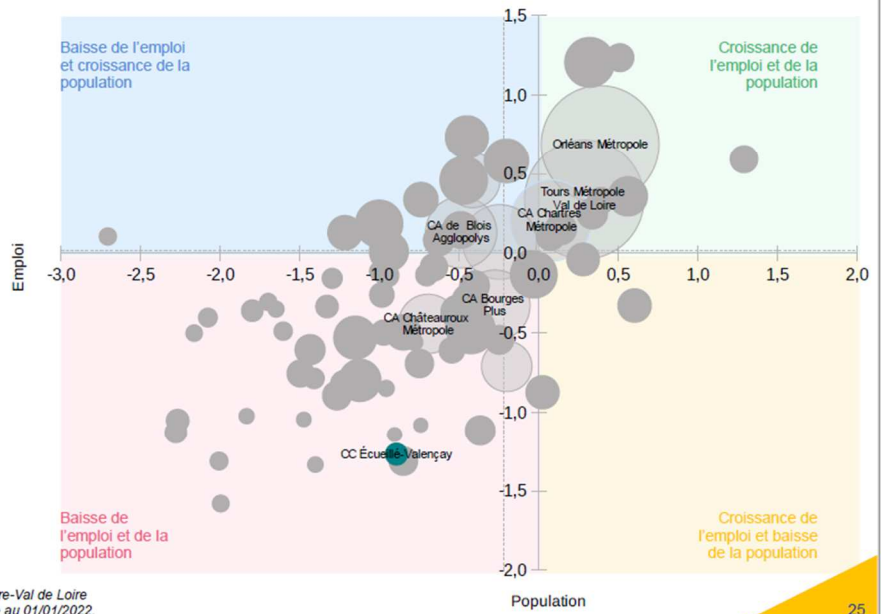


Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.
Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

24

Evolution annuelle moyenne de la population et du nombre d'emplois entre 2013 et 2019 (en %) par EPCI en Centre-Val de Loire

- Population en 2019
- Communauté de communes
 - Communauté d'agglomération et métropole



Champ : EPCI dont la commune la plus peuplée est située en Centre-Val de Loire
 Source : Insee, RP 2013 et 2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

04 TISSU ÉCONOMIQUE

Chiffres clés



CC Écueillé-Valençay - Tissu économique



430

établissements actifs employeurs fin 2019
 (5,9 % des établissements de l'Indre)



76,7 %

d'établissements actifs employeurs de 1 à 9 salariés
 (Indre : 74,8 %)



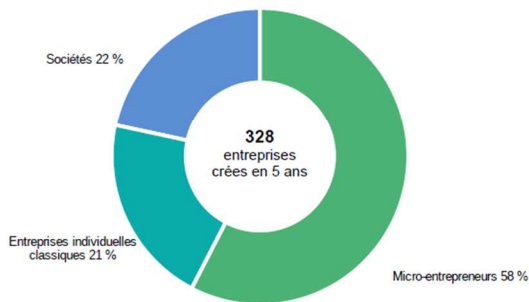
80

créations d'établissements en moyenne par an (y compris micro-entrepreneur)

Indicateurs : Nombre d'établissements actifs employeurs fin 2019 et part des établissements actifs employeurs de 1 à 9 salarié(s) fin 2019 (en %)
 Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.
 Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié)

Indicateur : Nombre moyen de créations d'établissements entre 2017 et 2021
 Champ : activités marchandes hors agriculture.
 Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

Créations d'entreprises de 2017 à 2021



Une **société** est une entité dotée d'une personnalité morale.
 Les **entreprises individuelles** sont les entreprises dont la personnalité morale n'est pas différente de la personnalité physique.

- Un micro-entrepreneur bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusqu'en 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.
- Les entreprises individuelles classiques désignent les entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs.

Créations d'établissements par secteur d'activité de 2017 à 2021

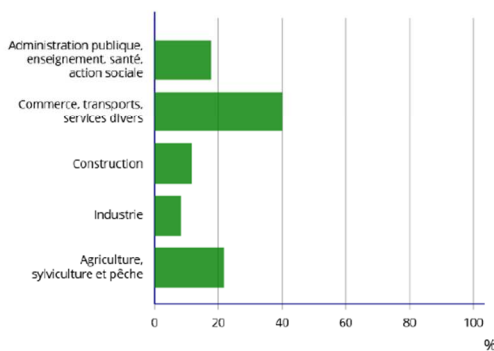
Secteur	Effectif sur 5 ans	%
Industrie	57	14,7
Construction	39	10,0
Commerce, transports, hébergement et restauration	109	28,0
Information et communication	11	2,8
Activités financières et d'assurance	9	2,3
Activités immobilières	22	5,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	74	19,0
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	35	9,0
Autres activités de services	33	8,5
Ensemble	389	100,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.
 Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021.

28

Caractéristiques des établissements

Répartition des établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé fin 2019



Répartition des établissements actifs employeurs par taille fin 2019

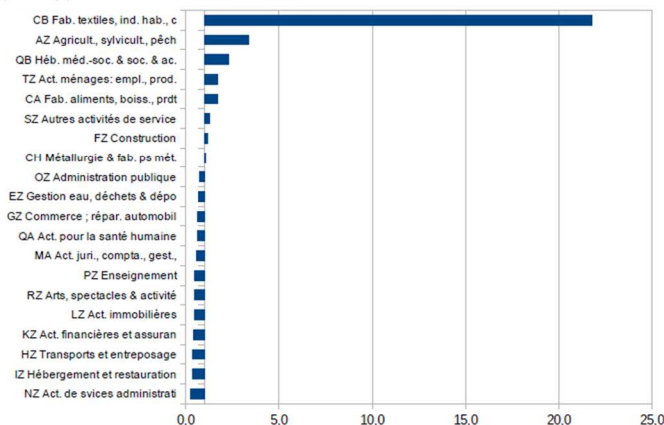


*Un établissement est comptabilisé s'il a eu au moins un salarié pendant l'année N.
 Champ : établissements actifs employeurs, hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.
 Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2022.

29

Spécificité sectorielle

Indice de spécificité sectorielle en NA38 pour les 20 principaux secteurs CC Écueillé-Valençay par rapport au Centre-Val de Loire



Note de lecture : un indice de spécificité est le rapport entre la part de l'emploi du secteur dans la zone d'étude et la part de l'emploi de ce même secteur dans la zone de comparaison. Lorsque l'indice est supérieur à 1, le secteur est surreprésenté dans la CC, s'il est égal à 1 la représentation du secteur est la même qu'au niveau régional.
 Source : Insee, Flores 2019.

30

Retrouvez-nous sur

insee.fr   

Service Études et Diffusion
contact-centre@insee.fr

PRÉSENTATION CC ÉCUEILLÉ-VALENÇAY 08/11/22

 Mesurer pour comprendre

Jean AUFRERE : L'INSEE a-t-il la possibilité de faire de la prospective à 15 ou 10 ans ?

Réponse de l'Insee : pas vraiment sauf pour les études relatives à la projection de la population mais sur un territoire assez grand. On ne va pas en dessous de 50 000 habitants.

Philippe KOCHER : Le dernier recensement sur ma commune était en 2018. C'est tous les 5 ans. Normalement, le prochain aurait dû avoir lieu en 2023 mais il n'aura pas lieu. Pourquoi ?

Réponse de l'Insee : il y a un décalage d'un an, il aura lieu en 2024.

Annick BROSSIER : Les données datent de 2019. Or depuis la crise sanitaire, les tendances ont changé. C'est frustrant car on ne peut pas apprécier l'évolution.

La Présidente remercie le représentant de l'INSEE.

Elle propose de poursuivre l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour et reprenant ceux qui concernent l'abattoir. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Dossier n°5 : Abattoir : mise en place d'un Fonds d'Assainissement Régional par INTERBEV DCC2022_122

La Présidente explique que l'abattoir a récemment été sollicité par le comité régional d'INTERBEV, association interprofessionnelle du bétail et des viandes, pour la mise en place d'un Fonds d'Assainissement Régional (FAR). Ce fonds constitue une « caisse de secours » destinée à mutualiser et à réduire les incidences financières pour les éleveurs dont les carcasses sont concernées par certains motifs de saisies aléatoires et non maîtrisables identifiées en abattoir.

Dans ce cadre, l'abattoir aurait pour mission :

- de collecter auprès de ses clients la cotisation instaurée par INTERBEV,
- de la restituer à cette dernière ou à l'association gestionnaire missionnée,
- en cas de saisie totale ou partielle d'une carcasse pour l'un des motifs figurant dans la liste établie, de transmettre à l'organisme en charge de la gestion du FAR les documents nécessaires à l'indemnisation de l'éleveur.

Une convention fixe les modalités administratives, financières, techniques et juridiques.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le projet de Fonds d'Assainissement Régional présenté par le comité régional INTERBEV Centre-Val de Loire,

Considérant l'intérêt du dispositif et le rôle central de l'abattoir,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise la Présidente à signer la convention afférente et tout document relatif à ce dossier.

La Présidente explique avoir reçu une demande de mutation interne de la part d'un agent d'abattage au 1^{er} janvier 2023, en raison de la pénibilité du métier. Cet agent pourrait être réaffecté au sein des services techniques à grade équivalent.

Le tonnage et le service de livraison des carcasses ainsi que le fonctionnement de l'abattoir nécessitent le maintien des effectifs tels qu'ils sont actuellement. Ainsi, il s'avère nécessaire de recruter un remplaçant sur un poste permanent et d'en déterminer les modalités.

En raison de la spécificité du poste, il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes. La Présidente propose donc de recruter un agent non titulaire pour une durée d'un an, à temps complet, conformément à l'article L.332-8 1^o du Code Général de la Fonction Publique.

Pour : 34**Contre : 0****Abstention : 0**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.332-8 1^o portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les nécessités du service de l'abattoir,

Vu les caractéristiques de l'emploi à savoir occuper les différents postes de travail de la chaîne d'abattage,

Considérant qu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,

Vu la déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire décide de créer un poste d'agent d'abattage à compter du 1^{er} janvier 2023, à temps complet et pour une durée d'un an, indique que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, dit que les crédits seront inscrits au budget principal 2023 et autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

La Présidente propose la décision modificative suivante pour le budget principal :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Article	Libellé	Objet	Prévu BP 2022	Proposition DM 2022
Chapitre 011	Charges générales			
60612	Energie, électricité		70 000 €	-10 000 €
Chapitre 012	Charges de personnel			
64111	Rémunération titulaires	Remplacements et point d'indice	480 000 €	+40 000 €
64131	Rémunération non titulaires		210 000 €	+40 000 €
6451	URSSAF		130 000 €	+10 000 €
6453	Retraites		150 000 €	+10 000 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante			
6542	Créances éteintes	Admissions en non-valeur	1 000 €	+200 €
6558	Participations	Organismes conventionnés	200 000 €	-200 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	Réserve FPIC	73 566 €	+360 000 €
Chapitre 74	Dotations et participations			
7489	Reverst sur autres attributions	Subvention CIVAM - Exploitants	13 230 €	+213 000 €
		TOTAL		663 000 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Article	Libellé	Objet	Prévu BP 2022	Proposition DM 2022
Chapitre 73	Impôts et taxes			
73223	FPIC	Selon DCC2022-104	0 €	+360 000 €
7382	Fraction de TVA	Compensation suppression TH	770 500 €	+50 000 €
Chapitre 74	Dotations et participations			
74832	Fonds départemental de TP	CD 36 - courrier d'octobre 2022	0 €	+8 000 €
7488	Autres participations	Subvention AELB - Exploitants	47 730 €	+213 000 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante			
752	Revenus des immeubles	Loyers (Rioland, OPAC, OTSI, EPN...)	130 000 €	+20 000 €
Chapitre 77	Charges exceptionnelles			
7788	Remboursement Assurances	AAGDV, Médiathèque, Siège	0 €	+10 000 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre			
777	<i>Amortissement des subventions reçues</i>	<i>Dépenses d'investissement - 139</i>	21 000 €	+2 000 €
		TOTAL		663 000 €

La décision modificative porte principalement sur :

- le financement de la hausse du point d'indice de la fonction publique territoriale et des remplacements d'agents,
- l'intégration du FPIC après le vote du Conseil Communautaire du septembre 2022,
- le reversement de la subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne aux exploitants agricoles dans le cadre du projet EBoBI portant sur les paiements pour services environnementaux.

Pour la section d'investissement, il s'agit notamment d'effectuer des régularisations entre les lignes comptables et d'ajuster les prévisions du Budget Primitif :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Article	Libellé	Objet	Prévu BP 2022	Proposition DM 2022
Chapitre 13	Opérations d'ordre de section à section			
139.	<i>Amortissement des subventions reçues</i>	<i>Dépenses de fonctionnement - 777</i>	21 000 €	+2 000 €
Chapitre 16	Immobilisations incorporelles			
1641	Emprunts	Remboursement en capital	130 000 €	+1 300 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles			
2132	Immeubles de rapport	Espace Gâtines	24 950 €	+7 050 €
2135	Travaux installat° techniques	Ordures ménagères	429 000 €	-302 500 €
2138	Autres constructions	Logements sociaux	5 700 €	+3 050 €
2151	Travaux de voirie	VC 107 - LYE	41 000 €	-6 000 €
21738	Autres constructions	Aire d'accueil	0 €	+25 000 €
2182	Matériel de transport	Véhicule	20 000 €	-1 500 €
2183	Matériel de bureau	Espace Gâtines (subv° FIPH)	20 600 €	+2 500 €
2184	Matériel de bureau	Culture - Gradins	8 000 €	-2 000 €
2188	Autres matériels	Culture - Gradins et Ordures ménagères	44 250 €	+257 000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (suite)				
Article	Libellé	Objet	Prévu BP 2022	Proposition DM 2022
Chapitre 23	Immobilisations en cours			
2313	Constructions	Nouveau siège	1 400 €	-1 000 €
238	Avances sur marchés publics	Ouvrages d'art - Luçay	0 €	+7 400 €
Chapitre 21	Opérations d'ordre			
21751	Réseaux de voirie	Remboursement avance OA	0 €	+7 400 €
		TOTAL		-300 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Article	Libellé	Objet	Prévu BP 2022	Proposition DM 2022
Chapitre 13	Subventions			
	CD 36 - FAR 2021	Moins perçu sur Travaux (voirie Lye, siège)	88 000 €	-7 700 €
Chapitre 23	Opérations d'ordre			
238	Avances sur marchés publics	Remboursement avance OA	0 €	+7 400 €
		TOTAL		-300 €

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2022 approuvé par délibération DCC n°2022_032 du 23 mars 2022,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la décision modificative n°1 telle que présentée par la Présidente et autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°2-1 : Budget annexe « abattoir » 2022 : décision modificative n°1

DCC2022_117

La Présidente propose la décision modificative suivante pour le budget annexe « abattoir » :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Article	Libellé	Objet	Prévu BP 2022	Proposition DM 2022
Chapitre 011	Charges à caractère général			
6061	Fournitures non stockables	Electricité, eau, gaz	63 000 €	-10 000 €
61558	Entretien de matériel	Scies, échaudeuse...	24 000 €	-3 700 €
618	Divers		27 000 €	-6 000 €
Chapitre 012	Charges de personnel			
648	Autres charges	Remboursé au budget principal	289 300 €	+40 700 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues			
022	Dépenses imprévues		6 713 €	-6 000 €
		TOTAL		15 000 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Article	Libellé	Objet	Prévu BP 2022	Proposition DM 2022
Chapitre 70	Produits des services			
706	Service d'abattage		387 500 €	+7 000 €
7085	Livraisons		40 000 €	+8 000 €
		TOTAL		15 000 €

La décision modificative porte principalement sur une majoration des charges de personnel compensée par la baisse de certaines dépenses de fonctionnement et l'augmentation des produits des services.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget annexe « abattoir » 2022 approuvé par délibération DCC n°2022_033 du 23 mars 2022,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la décision modificative n°1 telle que présentée par la Présidente et autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°2-2 : Budget annexe « zone d'activités » 2022 : décision modificative n°1 DCC2022_118

La Présidente propose la décision modificative suivante pour le budget annexe « zones d'activités » qui porte sur une majoration des crédits à prévoir afin de finaliser les travaux d'aménagement de la zone d'activités de Beauvais à Luçay-le-Mâle :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Article	Libellé	Objet	Prévu BP 2022	Proposition DM 2022
Chapitre 21	Immobilisations corporelles			
2151	Travaux d'aménagement	ZA de Beauvais – Luçay	487 000 €	+30 000 €
		TOTAL		30 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Article	Libellé	Objet	Prévu BP 2022	Proposition DM 2022
Chapitre 16	Immobilisations en cours			
1641	Emprunts en euros		297 583 €	+30 000 €
		TOTAL		30 000 €

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le budget annexe « aménagement des zones d'activités » 2022 approuvé par délibération DCC n°2022_034 du 23 mars 2022,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la décision modificative n°1 telle que présentée par la Présidente et autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°7 : Service économique : modification de la convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre pour la mise à disposition d'un personnel DCC2022_123

Depuis 2019, la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay bénéficie de la mise à disposition d'un chargé de mission de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre (CMA 36) à raison de 2 jours par semaine, dont 0,5 jour (non pris en charge par la CCEV) à destination des entreprises des communautés de communes voisines de Chabris et Levroux. Les missions à effectuer sont les suivantes :

- Suivi des différents dossiers liés à l'économie : recevoir les entrepreneurs pour l'achat, la location, la vente de terrains, les accompagner dans la définition de leur projet, leurs démarches administratives, fiscales, etc. en relation avec les différents acteurs
- Veille attentive aux projets des entreprises (développement, cession, arrêt...) pour favoriser l'anticipation des événements et des actions, notamment de reprise et de transmission
- Recensement des besoins liés à l'économie, relais des informations entre les acteurs, lien direct avec les autres intervenants économiques (chambres consulaires, agence régionale, départementale...) en termes de montage de projet, suivi des outils de financement, demande de subventions...
- Recensement des axes de travail liés à l'économie du territoire communautaire : participer à la stratégie et à l'élaboration des actions, exercer une veille sur les réglementations, les actualités économiques locales, départementales, régionales...
- Suivi des dossiers et réalisation de comptes rendus d'activités.

En contrepartie, la Communauté de Communes verse à la chambre consulaire environ 16 600 € par an et rembourse à l'agent mis à disposition ses frais de déplacement et de mission, aux tarifs applicables par la CMA 36 comprenant les trajets Châteauroux – Valençay. Ainsi, en 2021, la CCEV a versé une participation de 16 763,30 € à la CMA36 auxquels se sont ajoutés 3 387,58 € de remboursement de frais, soit un total 20 150,88 €.

Or, depuis la mise en place de cette convention, des objectifs de nombre d'entreprises rencontrées avaient été fixés entre 6 et 8 entreprises par semaine en 2022 mais n'ont pas été atteints (en moyenne entre 2 et 4 par semaine).

Considérant que depuis 2020, la CCEV a missionné au sein de ses équipes un agent à mi-temps sur le développement économique, et alors que de fortes tensions financières risquent de contraindre les budgets 2023 de la CCEV, en accord avec la CMA 36, la Présidente propose de réduire la durée de présence de l'agent à 1 journée par semaine. Le montant de la participation versée à la CMA 36 et des frais de mission seront réduits au prorata.

Il convient de statuer sur le sujet.

Alain SICAULT : Je suis choqué car le développement économique est une compétence prioritaire. Il faut soutenir une politique plus active.

Gérard SAUGET : Tu voudrais que cet agent ramène des entreprises. Mais tu sais que c'est plus compliqué que ça.

Philippe KOCHER : Je trouve que cette initiative montre que les finances de la CCEV sont gérées au plus près des besoins et que les moyens humains sont adaptés en conséquence, d'autant plus que l'agent de la CCEV qui a en charge ce dossier commence à maîtriser les dossiers.

Annick BROSSIER : On pourra réajuster si besoin avec la CMA.

Alain SICAULT : Il faudrait que les partenaires commerciaux de nos entreprises viennent s'implanter chez nous.

Pour : 31

Contre : 1

Abstentions : 2

Vu la convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre,

Après en avoir délibéré, et à la majorité des délégués, M. Jean-Christophe DUVEAU, qui dispose du pouvoir de M. Claude DOUCET s'abstenant, et M. Alain SICAULT votant contre, le conseil communautaire autorise la Présidente à signer la convention afférente et tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°8 : COREPILE : avenant n°1 à la convention de collaboration

DCC2022_124

Le 9 janvier 2018, la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a signé une convention de collaboration avec l'éco-organisme agréé COREPILE pour la reprise gratuite des piles et accumulateurs portables usagés et le soutien à la communication. Dans ce cadre, COREPILE propose la signature d'un avenant n°1 permettant à la collectivité de bénéficier d'un soutien supplémentaire de 60 € par an pour la collecte des piles et accumulateurs en déchetterie.

Il convient de statuer sur le sujet.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu la convention de collaboration signée avec COREPILE le 9 janvier 2018,

Considérant le renouvellement de l'agrément de COREPILE,

Après en avoir délibéré, et à la majorité des délégués, le conseil communautaire autorise la Présidente à signer l'avenant n°1 à la convention afférente et tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°9 : PACT 2022 : dépôt du dossier de demande de subvention régionale DCC2022_125

Dans le cadre de la saison culturelle 2023 élaborée au titre du Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) dont la convention biennale a été signée avec la Région Centre-Val de Loire en date du 1^{er} juin 2022, il convient de déposer une nouvelle demande à la Région Centre-Val de Loire au titre du dispositif PACT pour l'année 2023.

La politique culturelle 2023, mise en place par la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, s'inscrit dans les trois axes prioritaires de la Région Centre-Val de Loire au titre du PACT, dont la collectivité est porteuse, à savoir :

- Le soutien à la diffusion artistique et culturelle comme levier du développement territorial et force d'attractivité du territoire,
- Le soutien à la création artistique régionale et la mise en réseau d'acteurs régionaux,
- L'implication des habitants dans la mise en œuvre du projet de territoire en faveur de la diffusion culturelle et artistique.

En 2023, au travers du collectif dénommé ARTS EN COMMUNES, la Communauté de Communes maintiendra ses partenariats que sont :

- Le Syndicat Mixte du Château de Valençay,
- Le Syndicat Mixte pour la Valorisation du Train Touristique Argy – Valençay,
- La Grange aux Blas-Blas de Luçay-le-Mâle,
- Le Petit Théâtre des Forges de Luçay-le-Mâle,
- Les Lyelliputiennes de Lye,
- Le Relais des Pas Sages de Pellevoisin,
- L'Association Caméléon Production (Ferme Théâtre de Bellevue) de Villentrois.

Depuis 2022, la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a ouvert le dispositif PACT aux communes souhaitant programmer un spectacle professionnel pour l'année civile à venir. Elle y inclura donc les programmations des communes de : Ecueillé, Luçay-le-Mâle, La Vernelle, Veuil et de Valençay.

ARTS EN COMMUNES s'inscrit dans une dynamique de :

- Co-construction du projet de territoire avec les partenaires,
- Exigence artistique des compagnies professionnelles programmées,
- Maillage du territoire en termes de diffusion de spectacles,
- Co-production de spectacles de compagnies implantées sur le territoire,
- Diffusion de compagnies régionales,
- Mise en place d'une saison culturelle pluridisciplinaire,
- Actions culturelles avec des structures du territoire (collège, IME, amateurs...).

La saison culturelle 2023 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay intégrera la programmation suivante incluant les spectacles des médiathèques :

13 MAI 2023	26 MAI 2023	8 DECEMBRE 2023
Concerts de <i>Climax</i> – Festival de la Voix de Châteauroux à la Halle au Blé de Valençay	Spectacle <i>L'arbre aux petites bêtes</i> – Cie Allo Maman Bobo à la Médiathèque de Valençay	Spectacle <i>La Mélodie de Gaspard</i> – Cie Les Sans Lacets à la Bibliothèque de La Vernelle et la Médiathèque de Valençay

Le dispositif PACT de la Région Centre-Val de Loire prévoit une possible majoration des budgets artistiques de 20 % en 2023 mais la Présidente propose de ne pas la solliciter.

Le budget prévisionnel TTC de la saison culturelle 2023 propre à la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay incluant les spectacles des médiathèques est le suivant :

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
BUDGET ARTISTIQUE	10 773,90 €	RECETTES PROPRES	540,00 €
Prix des spectacles	7 806,50 €	Billetterie	540,00 €
Frais de déplacement	1 679,40 €	SUBVENTIONS	17 683,90 €
Frais de restauration	138,00 €	Région	4 309,56 €
Droits d'auteurs	1 050,00 €	Apports service culture CCEV	12 245,50 €
Catering	100,00 €	Apports service médiathèque CCEV	1 128,84 €
AUTRES DEPENSES	7 450,00 €	AUTRES PRODUITS	0,00 €
Coût technique dont :	3 000,00 €		
<i>Location de matériel</i>	<i>2 500,00 €</i>		
<i>Prestations de techniciens</i>	<i>500,00 €</i>		
Frais de communication	4 300,00 €		
Frais de repas (technicien, etc.)	150,00 €		
TOTAL DES CHARGES	18 223,90 €	TOTAL DES PRODUITS	18 223,90 €

Les budgets prévisionnels des partenaires mentionnés précédemment sont les suivants :

Structure	Budget Artistique TTC	Budget Global TTC	Montant de la subvention demandée au titre du PACT
Le Relais des Pas Sages	4 645,00 €	7 250,00 €	1 858,00 €
Le Château de Valençay	12 000,00 €	16 700,00 €	4 800,00 €
L'Association ARTO pour le P'Tit théâtre des Forges	3 118,00 €	3 188,00 €	1 247,20 €
Le Foyer rural de Lye pour Les Lyelliputiennes	5 346,00 €	8 246,00 €	2 138,40 €
L'Association Caméléon Production pour la Ferme Théâtre de Bellevue	28 268,31 €	140 837,32 €	11 307,32 €
La Commune de Luçay-le-Mâle	2 038,00 €	2 038,00 €	815,20 €
La Commune d'Ecueillé	6 417,25 €	7 417,25 €	2 566,90 €
APE de La Vernelle	1 840,75 €	4 030,75 €	736,30 €
La Commune de Veuil	5 765,00 €	8 315,00 €	2 306,00 €
La Commune de Valençay	1 949,78 €	1 949,78 €	779,91 €

Le budget artistique global déposé s'élève à 82 161,99 € TTC.

Le budget global du projet déposé s'élève à 218 196,00 € TTC.

La demande de subvention globale s'élève à **32 864,80 €**.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le dispositif PACT proposé par le Conseil Régional du Centre – Val de Loire,

Vu les projets culturels portés par les partenaires locaux identifiés par la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le dossier tel que présenté, y compris les éléments financiers et autorise la Présidente à solliciter les subventions afférentes, et à signer les conventions d'application annuelle 2022 et triennale 2022-2024, et tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°10 : Adhésion au CEREMA

DCC2022_126

Le Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) est un établissement public à la fois national et local, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Le Cerema intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Ses six domaines de compétences ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise sont au service de l'objectif d'accompagner les territoires dans leurs transitions.

Le Cerema intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers, etc.) et en articulation avec les ingénieries privées.

L'évolution de la gouvernance et du mode de contractualisation avec le Cerema est une démarche inédite en France. Elle fait du Cerema un établissement d'un nouveau genre qui va permettre aux collectivités d'exercer un contrôle et de prendre activement part à la vie et aux activités du Cerema.

L'adhésion au Cerema permet notamment à la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay :

- De s'impliquer et de contribuer à renforcer l'expertise publique territoriale : en adhérant, la CCEV participe directement ou indirectement à la gouvernance de l'établissement (par le biais de ses représentants au Conseil d'administration, au Conseil stratégique, aux Comités d'orientation régionaux et aux conférences techniques territoriales)
- De disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du Cerema : la quasi-régie conjointe autorise les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au Cerema, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence
- De bénéficier d'un abattement de 5 % sur ses prestations
- De rejoindre une communauté d'élus et d'experts et de disposer de prestations spécifiques

La période initiale d'adhésion court jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine. Le montant de la contribution est de 287 € en 2023 puis de 575 € par an au-delà.

Bruno TAILLANDIER : Le Cerema est très bon sur le conseil en énergie, l'isolation, etc.

Philippe KOCHER : Cela fait doublon avec ce que propose le Département au titre de l'ATD36.

Pour : 0

Contre : 26

Abstentions : 8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX, modifié par l'article 159 de loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le décret n°2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement modifié par le décret n° 2022-897 du 16 juin 2022,

Vu la délibération du conseil d'administration du Cerema n°2022-12 relative aux conditions générales d'adhésion au Cerema,

Vu la délibération du conseil d'administration du Cerema n°2022-13 fixant le barème de la contribution annuelle des collectivités territoriales et leurs groupements adhérents,

Considérant que l'Agence Départementale des Territoires à laquelle la CCEV adhère propose déjà ce type de prestation,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués votants, Messieurs Denis LOGIE, Jean-Claude PENIN, Jean-Christophe PINAULT, Alain POURNIN, Alain REUILLON, Gérard SAUGET, Jacky SEGRET et Alain SICAULT s'abstenant, le conseil communautaire se prononce contre l'adhésion de la CCEV auprès du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce sujet.

Dossier n°11 : Espace Gâtines : présentation du nouveau règlement intérieur de l'Espace Public Numérique DCC2022_128

La Présidente rappelle qu'un règlement intérieur mis en place par la Communauté de Communes du Pays de Valençay régit l'accès à l'Espace Public Numérique de l'Espace Gâtines. Le vice-Président délégué aux services à la population présente les modifications apportées au règlement intérieur de l'Espace Numérique de l'Espace Gâtines, suite à l'évolution de la loi, ainsi qu'aux nouveaux services apportés aux usagers au sein de l'Espace Gâtines.

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Vu le Code de la Propriété Intellectuelle,

Vu le Code Pénal, notamment son article 323-1,

Vu les modifications apportées au règlement intérieur de l'espace public numérique,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire approuve les modifications du règlement intérieur de l'espace public numérique telles que présentées et autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- **Village Entreprises avec Dév'Up** en partenariat avec Levroux. A Chabris, il y a eu pas mal d'entreprises locales et des institutions. C'est Dév'Up qui organise.
Francis JOURDAIN : Il faut négocier avec Levroux pour que ce soit en alternance une année sur deux, sur notre territoire et le leur.
- **Life Let'sGo4Climate** : La communication auprès de la population va commencer.
Bruno TAILLANDIER : Plusieurs associations ou collectifs sont prêts à rejoindre le dispositif.
- **Réunion des Vice-Présidents** programmée le 10 novembre pour la préparation des budgets 2023
- **Minibus de la Brenne** : Très belle initiative largement diffusée dans les médias locaux
- **Economies d'énergie** : Francis JOURDAIN : Il faut adopter une stratégie cohérente pour les illuminations de Noël. Position du conseil : chaque commune garde son autonomie de choix.
- **Entreprise VERNAT à la Torlière** : Jean AUFRERE : Il faut relancer l'entreprise VERNAT sur la mise à disposition de la zone d'activités de la Torlière.
Alice CAILLAT : C'est en cours.
- **Redressement des finances de la CCEV** : Philippe KOCHER : Où en est-on du transfert du gymnase ?
Annick BROSSIER : Ce sujet sera abordé prochainement en bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.